



COMPTE RENDU

Comité Social d'Administration de Réseau (CSA R) dédié à DGA impulsion et aux LDG ICT-TCT Direction Générale de l'Armement (DGA)

18 janvier 2024

Le Délégué Général pour l'Armement a présidé le Comité Social d'Administration de Réseau de la DGA (CSA R DGA).

Vos représentants UNSA Défense élus au CSA-R DGA : Patrick ROUVIER, Stéphane SIMON, Éric MAURICE, Stéphanie PIVOTEAU, Corinne BIDOT et Guillaume SINGER.

REPONSES AUX DECLARATIONS LIMINAIRES

En réponse aux déclarations et propos liminaire des représentants du personnel, le Délégué Général pour l'Armement se félicite ce jour de la proposition au vote du CSA R des textes portant la transformation de la DGA. Pour le délégué, ces textes ont fait l'objet de discussions nourries avec les organisations syndicales, qui permettent à la démarche « DGA Impulsion » de toucher prochainement au but. Cette affirmation du délégué faisait écho au fait que plusieurs organisations syndicales avaient estimé au sein de leur déclaration liminaire que, si elles avaient été très régulièrement informées au cours de l'année 2023 de l'avancée de la démarche « Impulsion », elles n'avaient été en revanche que peu parties prenantes dans les débats préalables aux choix opérés.

Sur un second point majeur inscrit à l'ordre du jour, à savoir le vote relatif aux lignes directrices de gestion (LDG) pour les ingénieurs cadres technico commerciaux (ICT) et techniciens (TCT), le DGA concède que le projet de texte soumis au vote a été communiqué aux membres du CSA R la veille au soir de sa tenue. En réponse aux déclarations liminaires, le DGA indique d'emblée que si un délai supplémentaire s'avérait nécessaire à l'analyse de ces LDG préalablement à leur soumission au vote, il serait octroyé. Le DGA complète son propos par sa satisfaction, partagée avec les représentants du personnel, d'avoir vu le décret portant quasi-statut des ICT-TCT publié en fin d'année, avec 3 de ses arrêtés d'application. Cette publication au Journal Officiel installe définitivement et durablement le quasi-statut des ICT-TCT. Cette réussite consacre l'excellent travail accompli en 2023 par les pilotes du GT ICT-TCT, les membres de ce GT ainsi que les équipes de la DRH.

Approbation du procès-verbal du CSA R DGA du 23 novembre 2023 (vote)

Le PV de ce CSA R n'ayant pas achevé son circuit de signatures, ce point est retiré de l'ordre du jour.

Impulsion DGA : projet de décrets et projet d'arrêté (vote)

La transformation de la DGA implique de faire évoluer deux décrets et un arrêté d'organisation. Les projets de textes, depuis leur présentation au dernier CSA R, n'ont que peu évolué, seules des précisions mineures ont été apportées. Suite à quoi, le cabinet du Ministre a approuvé le projet.

La DGA soumet donc l'ensemble des textes fondateurs de « DGA Impulsion » au vote du CSA R. La CFDT (3 voix), UNSA-Défense (3) et l'alliance CGT-CFTC (2) votent pour. La CGT (2) et FO (1) s'abstiennent. Au final : 8 pour et 3 abstentions.

L'UNSA Défense émet un avis FAVORABLE.

De manière générale, la définition d'une nouvelle organisation d'un organisme incombe à sa direction, et « DGA Impulsion » n'échappe pas à la règle. Néanmoins, **l'UNSA Défense** a décidé de voter en faveur du projet. Par ce vote, **l'UNSA Défense** tenait à souligner la place accordée par la démarche « DGA Impulsion » à la transformation managériale ainsi qu'à la simplification, qui seront traitées au sein du nouveau service de la transformation et de la performance.

Pour ce qui concerne la nouvelle organisation de la DRH, **l'UNSA Défense** se félicite également des évolutions visant à améliorer l'attractivité et à renforcer la fidélisation des compétences. Ces évolutions sont mises en œuvre :

- d'une part, par le bureau « innovation sociale et accompagnement des organisations », qui sera en charge de la qualité de vie individuelle et collective au travail et du déploiement de la politique DGA d'égalité, diversité et mixité,
- d'autre part, par la nouvelle sous-direction « écoles, formation et développement professionnel ».

Gageons que ces évolutions d'organisation apporteront les effets escomptés, **l'UNSA Défense** y sera attentive.

Enfin, et ce n'est pas un moindre aspect, la démarche « DGA Impulsion » va se solder par 300 postes qui vont évoluer substantiellement, ou seront purement supprimés. L'arrêté de transformation de la DGA a été publié en fin d'année. Il va donc permettre de mettre en œuvre le plan d'accompagnement des transformations (PAT), dispositif garant de la réaffectation des agents significativement impactés par la démarche « DGA Impulsion » sans perte salariale. **L'UNSA Défense** a déjà apporté un œil vigilant aux prérequis nécessaires à la bonne mise en place de ce dispositif, de même qu'elle accordera le même niveau d'attention à sa stricte application au profit des agents.

Transposition aux TCT-ICT de la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie

Point de situation

Depuis la parution le 27 décembre des textes régissant le quasi-statut des ICT-TCT, les efforts se concentrent sur les documents d'application, et notamment sur les lignes directrices de gestion (LDG) pour les ingénieurs cadres technico commerciaux (ICT) et techniciens (TCT) prévues au vote du CSA R ce jour.

Par ailleurs, le travail est tout juste en cours d'achèvement sur la classification des emplois de niveau 2. Ce jalon franchi va permettre d'adresser sous quinzaine un courrier notifiant à chacun des ICT-TCT la classification de son emploi. Les voies de recours figureront sur ce courrier de sorte à donner la marche à suivre aux agents désireux de contester cette classification. La démarche se poursuivra par la notification, en avril indique la DGA, des avenants mentionnant notamment cette classification ainsi que le rattachement des ICT-TCT à leur nouveau quasi-statut.

Lignes directrices de gestion (LDG) pour les ICT-TCT (vote sous réserve de finalisation des dispositions relatives à la nouvelle politique salariale).

Une réunion multilatérale dédiée à ces LDG a eu lieu le 16 janvier, visant à préparer ce CSA R du 18. Au cours de cette réunion, plusieurs points ont été défendus avec succès par les représentants du personnel, amenant la DGA à s'engager à reformuler plusieurs paragraphes du texte, sous couvert de la validation par la DRH MD. Pour ces raisons, la DGA a finalement présenté les LDG amendées de ces évolutions la veille au soir du présent CSA R.

Egalement, lors de cette réunion du 16, **l'UNSA Défense** ainsi que d'autres organisations syndicales, ont fait valoir que les LDG, dans leur rédaction actuelle, ne donnent pas suffisamment de visibilité sur les modalités concrètes de mise en œuvre de la politique salariale. Pour ne s'axer que sur le levier 2, **l'UNSA Défense** constate que les critères selon lesquels il doit être distribué sont absents des LDG, tant sur le plan individuel des critères d'évaluation des agents, que sur les règles collectives de répartition du montant de ce levier (quelle distribution ? quels seuils ? quels plafonds ? quels montants ? ...).

La DRH DGA l'a indiqué le 16 janvier, et a réitéré son propos lors de ce CSA R du 18 : ces modalités détaillées n'ont pas, selon elle, à figurer au sein des LDG, mais feront l'objet d'une note de gestion annuelle, à venir. Elle rappelle par ailleurs qu'une telle note n'a pas à être soumise à l'avis du CSA R. Elle précise également que cette note ne pourra pas être finalisée avant fin février, notamment car elle nécessite une coordination avec le SIAé, qu'il convient encore de rencontrer à ce sujet. Enfin, la DRH indique que les modalités d'attribution des leviers applicables aux ICT-TCT doivent se conformer à la politique salariale conduite par la DRH-MD, ce qui implique un autre axe de coordination dans l'élaboration de cette note de gestion, sachant que la DGA est par ailleurs vigilante à ce que ces leviers ne puissent être détournés de leur objectif initial de valorisation des parcours professionnels et de promotion des agents méritants.

Lors de ce CSA R, **l'UNSA Défense** et les autres organisations syndicales ont réitéré leur position de ne pas signer un chèque en blanc en votant pour les LDG sans avoir connaissance du dispositif salarial précité.

Sur ces arguments, la DRH DGA accepte, lors de ce CSA R, que la note de gestion 2024 précitée, lorsqu'elle sera finalisée, soit communiquée pour information aux membres du GT ICT et du CSA R, préalablement au vote des LDG. Devant cette avancée, combinée à la présentation très tardive du texte définitif, il est décidé en séance que les lignes directrices de gestion pour les ICT-TCT soient retirées du vote lors du présent CSA R. Elles seront vraisemblablement proposées au vote du CSA R au mois de mars.

L'UNSA Défense continue à être garante du fait que cette transposition à la nouvelle convention de la métallurgie doit être une opportunité pour chacun des ICT et TCT. Elle entend s'assurer qu'aucun agent ne sera laissé sur le bord de la route au cours de cette année 2024, conformément à l'esprit de la lettre de mission donnée par le DGA, il y a plus d'un an, lors de l'annonce de la démarche (« *la transposition doit être un enjeu majeur pour nos ICT* »). Il est hors de question que cette transposition constitue une régression pour ces agents, sur quelque plan que ce soit.

Ce volet ICT-TCT de l'ordre du jour s'achève par la confirmation par la DRH que la CPS ICT continuera à être destinataire d'informations portant sur le « corps » des ICT-TCT dans sa globalité, au travers de données statistiques similaires à celles autrefois présentées en CPS-bilan.

Note relative aux modalités de consultation des organisations syndicales locales sur les projets de textes infra-réglementaires relatifs à l'organisation des organismes (vote)

Ce projet de note a pour objectif de préciser les modalités de consultation des représentants du personnel dans le cadre des projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services.

Ce projet prévoit notamment de s'appuyer sur les interlocuteurs syndicaux locaux pour mener la consultation des représentants du personnel sur les projets d'aménagements d'organisation mineurs au sein des organismes de la DGA, sans que les membres du CSA R n'aient nécessairement à en connaître. Dans le cadre de projets d'aménagements d'organisation importants (création/suppression d'une division ou d'un département), la note prévoit que la consultation s'appuie toujours sur les interlocuteurs syndicaux locaux, mais que les membres du CSA R DGA soient informés de la démarche.

Les représentants du personnel en CSA R font observer que les seules instances qui restent réglementairement instituées au niveau local sont les Formations Spécialisées. Et ils rappellent par ailleurs que ces formations spécialisées ne sont pas compétentes pour avoir à débattre des problématiques d'organisation des services, comme l'est en revanche le CSA R. Pour ces motifs, le projet de note, en sa rédaction actuelle, est donc retiré du vote du CSA R.

Pour l'UNSA Défense, il est crucial de pouvoir disposer de l'avis des représentants du personnel au plus près du terrain afin d'éclairer le plus fidèlement possible les membres du CSA R sur les aménagements d'organisations au sein des organismes. Le CSA R doit en revanche demeurer l'instance de consultation, il est compétent pour examiner toutes les questions et projets de textes intéressants tout ou partie des services liés à la chaîne d'emploi DGA. Cette note pourra donc être utilement reformulée, en accord avec la réglementation, pour poursuivre cet objectif.

Calendrier de consultation des organisations syndicales locales sur les projets de textes infra-réglementaires relatifs à l'organisation des organismes (information)

Le projet de réorganisation du département DN-GDM de DGA TN est présenté aux membres du CSA R. Le département va se scinder en un département « guerre des mines (GDM) » sur Brest et un département « drones navals (DN) » sur Toulon. Les membres du CSA R sont informés que les Formations Spécialisées de Brest et de Toulon, réunies à cet effet par la direction du centre, n'ont pas signalé de difficultés particulières.

Par ailleurs, plusieurs services évoluent au sein du SEREBC:

- L'antenne Toulonnaise du SEREBC est supprimée en raison de sa taille sous-critique, estime le directeur du SEREBC. Sept agents verront donc leur poste supprimé à la fin 2024. Leur charge de travail est reprise par l'antenne de Biscarosse, qui verra son effectif augmenté de 4 agents seulement. Le directeur justifie de l'écart numérique par un facteur d'échelle lié à la taille de l'antenne de Biscarosse (mutualisation du secrétariat, de l'encadrement...). Aucun des 7 agents de Toulon ne devrait suivre son poste à Biscarosse. Ces 7 agents seront donc à réemployer sur leur bassin d'affection actuel.
- La Gestion Logistique de Biens du SEREBC évolue également, à Balma et à Val de Reuil. Sur ce dernier site, 6 agents ont saisi le médecin du travail il y a plusieurs mois et une procédure de RPS a été initiée. Le dispositif d'accompagnement IAPR a ainsi pu être mis en œuvre. Le Directeur estime que cet accompagnement eut un effet positif sur les agents. Il indique également que le site de Balma n'a pas rencontré de difficultés équivalentes. Au global, sur les 2 sites, 6 agents voient leur poste substantiellement modifié.

Ces décisions prises par le SEREBC vont se traduire par plusieurs postes supprimés ou modifiés substantiellement. Leurs titulaires actuels doivent ainsi bénéficier du Plan d'Accompagnement des Transformations (PAT). Ce plan ne pourra cependant être mis en place qu'après la tenue de Commissions Locales de Transformation (CLT). Le directeur du SEREBC indique prévoir une mise en œuvre du PAT en mars 2024, sans avoir encore décidé du périmètre exact : une CLT globale

au niveau SEREBC, ou des CLT par sites impactés. Ceci, car des ajustements sont encore attendus au sein des organisations concernées. Pour l'**UNSA Défense**, il est essentiel de ne plus perdre de temps. Une intervention en ce sens a été formulée en séance par vos élus **UNSA Défense**. Des agents vont devoir effectuer une mobilité, avec l'accompagnement de l'Administration, sur des postes vacants peu ou prou dans leur périmètre de compétences. Ce processus de recherche de poste est délicat, stressant et souvent fort long, bien que sous contrainte de l'échéance de fin d'année. Pour l'**UNSA Défense**, puisque les décisions de l'Administration sont arrêtées, annoncées et immuables, il convient de ne pas continuer à laisser filer les semaines et les mois. Il appartient donc au SEREBC d'organiser la CLT nécessaire au plus vite et au plus près des agents.

Questions diverses

En réponse à un questionnement des représentants du personnel sur la déclinaison de l'objectif ministériel de préservation et de renforcement du capital de compétences, notamment assigné au travers de la lettre du ministre de début décembre 2023, la DRH DGA indique que cet objectif sera prochainement décliné au sein d'un plan d'actions fixant une politique de fidélisation des compétences. Ce plan s'adressera à l'ensemble des statuts employés par la DGA et apportera à chacun de ses agents une visibilité sur les mesures prévues d'être mises en œuvre pour la construction de son parcours professionnel et de sa valorisation.

Un autre questionnement des représentants du personnel a trait à la toute récente actualisation de la circulaire dite des « INUM » (ingénieurs du numérique) signée par la première ministre. En effet, cette circulaire du 3 janvier 2024 fixe, pour l'ensemble des agents contractuels de l'Etat exerçant dans la filière numérique des fourchettes de rémunération qui vont désormais s'imposer à leurs employeurs. Ceci à l'embauche, ou à l'occasion d'un réexamen de la situation salariale du contractuel. Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple très représenté à la DGA, un Architecte Technique de la filière numérique, au sens défini par cette circulaire, disposant d'au moins 10 ans d'expérience, devra être au minimum rémunéré à hauteur de 73k€ brut/an. Chacun pourra constater que l'écart est abyssal avec la réalité salariale actuelle des ICT-TCT de la DGA !

La DRH DGA reconnaît que cette circulaire va être très dimensionnante pour la DGA. Ses services travaillent déjà avec la DRH-MD à ses modalités d'application. L'aspect budgétaire est loin d'être neutre estime la DRH : il sera préparé courant 2024 pour disposer des enveloppes nécessaires en 2025. Un autre chantier porte sur la mise en cohérence de la toute nouvelle fresque des emplois de la DGA avec cette grille des INUM, qui vient s'imposer pour les contractuels du numérique. Sur ce point, la DRH déclare que la DGA n'est pas prise au dépourvu, puisqu'un chantier de mise en cohérence avait déjà été conduit avec la précédente grille des INUM (*hors réunion* : grille qui cependant ne fixait que des plafonds, mais aucunement des planchers à respecter, ce qui change totalement la donne avec la nouvelle grille).

Pour l'**UNSA Défense**, cette grille des INUM vient afficher aux yeux de tous la maltraitance salariale des agents de la DGA qu'elle dénonce depuis plus d'une décennie. On mesure ainsi qu'un Architecte Technique de la DGA est généralement sous-payé de quelque 40% par rapport à la réalité de sa valeur établie par cette circulaire. C'est bien là le résultat d'années de gel du point d'indice et autres suppressions des augmentations généralisées.

Et de nouveau, au lieu de traiter le problème comme il se doit, c'est-à-dire collectivement, l'Etat tente de mettre en place une rustine pour tenter d'endiguer la fuite des cerveaux du numérique.

Le cabinet du premier ministre croit-il réellement qu'un Rafale, un porte-avions ou un Leclerc est entièrement fait de bits et de data ? Il considère peut-être aussi que la DGA fait désormais partie des GAFAM ? Cette circulaire, aussi soucieuse qu'elle soit de reconnaître la valeur de nos geeks talentueux, est une injure faite à nos ingénieurs et techniciens du spatial, de l'aéronautique, du naval, du terrestre, du nucléaire, à nos managers, nos financiers, nos acheteurs, et à tant d'autres... La DGA fournit des systèmes d'armes éminemment complexes, qui sont le fruit d'un travail collectif à la pointe. Tous ses contributeurs doivent donc être rémunérés pour le travail qu'ils ont fourni en Ecole pour acquérir leurs compétences de haut niveau et les enrichir au sein de la DGA, pour bien souvent devenir des experts uniques en leur genre. La DGA a absolument besoin de tous ces talents, pas uniquement de clones des INUM.

Cette approche partielle, inéquitable, pour ne pas dire discriminatoire, et à grands coups de barre incontrôlés ne peut mener qu'à une chose : à des jalousies, des litiges, des démotivations, des démissions et finalement à la révolution au sein de la DGA et à sa paupérisation.

L'**UNSA Défense** considère qu'il devient de plus en plus urgent de mettre en place une augmentation générale annuelle à hauteur de l'inflation et une politique salariale globale, transparente et équitable des agents de la DGA. Et tout simplement, à la hauteur de leur investissement et de leur valeur professionnelle.

CONCLUSION

Ce CSA R DGA restera dans l'histoire comme celui du vote, favorable, des textes fondateurs de la nouvelle organisation de la DGA issue de la démarche « DGA impulsion ». Gageons que ces évolutions d'organisation apporteront les effets escomptés, l'**UNSA Défense** y sera attentive pour l'ensemble des conséquences sur les agents de la DGA.

Les LDG ICT-TCT n'ont malheureusement pu être votées lors de ce CSA R, impossibilité pour les représentants du personnel d'analyser l'ensemble du dispositif, car une partie - et non des moindres - restera à définir courant février au sein d'une note de gestion.

Enfin la récente note des INUM interroge réellement en terme d'égalité de la politique salariale que l'Etat entend mener envers ses agents contractuels. Elle pourrait certes ouvrir une brèche. Néanmoins, si elle n'est pas à très court terme complétée par des efforts équivalents applicables à tous les agents, toutes spécialités confondues, tous métiers confondus, tous statuts confondus, elle ne pourra que mener au cataclysme.

Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter vos élus au CSA-R DGA

Patrick ROUVIER
patrick-christian.rouvier@intradef.gouv.fr

Stéphane SIMON
stephane.simon@unsa-defense.org

Eric MAURICE
eric.maurice@intradef.gouv.fr

Stéphanie PIVOTEAU
stephanie.pivoteau@intradef.gouv.fr

Corinne BIDOT
corinne.bidot@intradef.gouv.fr

Guillaume SINGER
guillaume.singer@intradef.gouv.fr



UNSA Défense-78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS – ☎ 01 42 22 37 02

✉ federation@unsa-defense.org

🌐 portail-unsa.intradef.gouv.fr

🌐 www.unsa-defense.org

🐦 @UnsaDefense

📘 www.facebook.com/UNSADefense

📺 Unsa defense diffusion